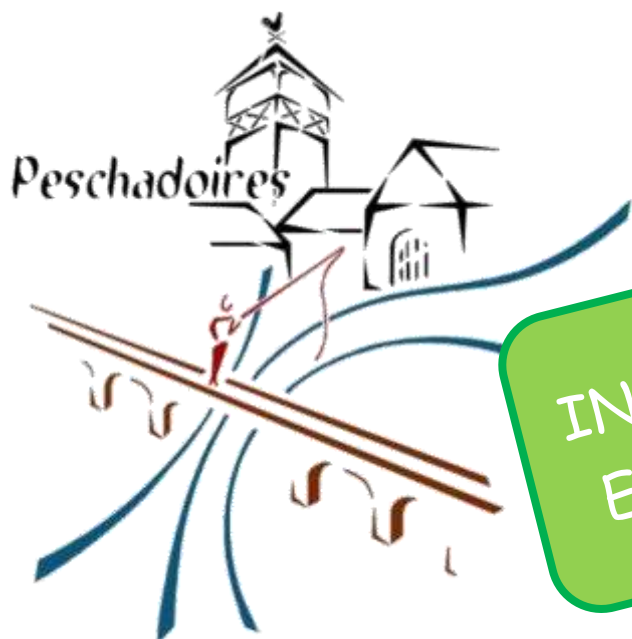




# UFCV

INFORMATIONS  
ET REGLEMENT



## 2026-2027

Renseignements :

Accueil de Loisirs

2 rue des Enfants

63920 PESCHADOIRES



04.73.51.86.21 ou 06.25.14.53.31

Directrice : Virginie DOSGHEAS



[virginie.dosgheas@ufcv.fr](mailto:virginie.dosgheas@ufcv.fr)



<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-periscolaire-peschadoires/>



santé  
famille  
retraite  
services



# Accueil Périscolaire Matin, Midi, Soir

Le projet éducatif de la commune de Peschadoires et le projet pédagogique périscolaire de l'équipe d'encadrement sont à votre disposition ainsi que toutes les informations/programmes/documents et consultables sur notre mini-site à l'adresse :

<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-periscolaire-peschadoires/>

## **Renseignements Familles :**

Il n'y a plus de dossier « papier » à remplir pour ceux qui ne fréquentent que les accueils périscolaires afin de vous alléger les tâches administratives.

Vous devez **obligatoirement vous connecter à votre espace sur BL Enfance afin de remplir ou vérifier** l'ensemble de vos données personnelles **ainsi que celle de votre enfant** (espace famille → dossier famille → responsable + informations relatives aux enfants). Merci de fournir les documents obligatoires : vaccinations + attestation CAF (espace famille → encadrer rouge → insérer documents). Ne remplissez pas vos informations bancaires car les factures sont envoyées uniquement par courrier. Vos identifiants sont identiques à ceux de l'année dernière. Pour les nouveaux inscrits, vous allez recevoir un mail « nepasrepondre@gestionenfance.com » avec vos identifiants (attention de bien vérifier vos spams et indésirables).

Adresse pour vous connecter : <https://portail.berger-levrault.fr/MairiePeschadoires63920/accueil>

## **Horaires/Inscriptions :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 7h15 à 8h30, le midi de 12h00 à 14h00 et le soir de 16h30 à 18h30.

Pour le matin : arrivée des enfants entre 7h15 et **8h15 maximum** (sinon attendre l'ouverture de l'école à 8h20). Vous pouvez déposer votre enfant directement à la maison de l'Enfance, aucune inscription au préalable n'est nécessaire.

Pour le midi : le temps d'accueil pour la pause méridienne est de 12h00 à 14h00, par conséquent les enfants qui mangent à la cantine ne peuvent pas partir durant ce temps sauf autorisation écrite et exceptionnelle. Inscriptions à faire sur votre espace personnel BL Enfance (espace famille → planning d'activités). Se référer au règlement du restaurant scolaire joint.

Pour le soir, deux formules :

-  Périscolaire du soir : les enfants sont récupérés auprès des enseignants par les animateurs à partir de 16h30 (aucun goûter n'est à fournir par la famille). Inscriptions le jour même soit dans le cahier de liaison pour les enfants de l'école maternelle soit directement auprès des enseignants par les élèves pour l'école élémentaire. Vous pouvez venir chercher votre enfant à n'importe quelle heure entre 16h30 et 18h30.
-  Aide aux devoirs (Lundi, Mardi et Jeudi) : uniquement pour les enfants du CE1 au CM2, répartis en deux groupes dans deux salles de classes, elle est mise en place de 16h30 à 17h30 (10min de récréation + un goûter seront prévus par l'équipe d'animation). Aucune sortie ne sera autorisée avant 17h30.

Merci de bien respecter les horaires d'ouverture et fermeture de l'accueil périscolaire, et de nous prévenir impérativement en cas de retard exceptionnel, **si les retards sont répétés, votre enfant ne sera plus accepté.**

### **Fonctionnement :**

L'accueil périscolaire n'est pas une simple garderie et ne consiste pas uniquement à surveiller les enfants. En effet, des animateurs diplômés et des projets sur différentes thématiques sont travaillés et mis en place toute l'année par l'équipe d'animation. Les règles de vie à destination des enfants seront affichées dans les différents lieux d'accueil. Ne pas hésitez à consulter notre mini-site pour toutes les actualités.

### **Tarifs, Facture et règlement :**

Le mois suivant, vous recevrez par courrier une facture, du service de gestion comptable de Thiers, à votre domicile précisant le montant des prestations pour votre enfant. Plusieurs moyens de règlements sont proposés par le Trésor Public, l'accueil de loisirs ne prend aucun règlement.

Pour l'accueil du matin ou du soir ainsi que pour l'aide aux devoirs, les présences sont comptabilisées soit à l'heure isolée soit par le biais d'une carte périscolaire 20h par tranche de 20 minutes (toute heure ou 20min entamée est due). Si votre enfant fréquente le matin et/ou soir + l'aide aux devoirs, deux cartes 20 heures seront faites car deux sites d'accueils (école et accueil de loisirs)

***Rappel : Joindre l'attestation CAF sur votre portail famille (espace famille → encadrer rouge → insérer document), à défaut le tarif le plus élevé vous sera appliqué***

| <b>Périscolaire<br/>matin/soir<br/>et/ou<br/>Aide aux<br/>devoirs</b> | QF1 ≤<br>400 | QF2<br>401 à<br>550 | QF3<br>551 à<br>700 | QF4<br>701 à<br>900 | QF5<br>901 à<br>1100 | QF6<br>1101 à<br>1300 | QF7<br>1301 à<br>1500 | QF8 ≥<br>1501 |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Heures<br>isolées                                                     | 1.45€        | 1.50€               | 1.55€               | 1.60€               | 1.70€                | 1.80€                 | 1.90€                 | 2.00€         |
| Forfait carte<br>20 heures                                            | 27.55€       | 28.50€              | 29.45€              | 30.40€              | 32.30€               | 34.20€                | 36.10€                | 38.00€        |
| <b>Animation<br/>de la pause<br/>méridienne<br/>et repas</b>          | 3.45€        | 3.45€               | 3.65€               | 3.85€               | 3.95€                | 4.05€                 | 4.30€                 | 4.45€         |

### **ATTENTION**

Pour ceux qui fréquentent l'accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires, vous devez remplir le dossier CCEDA UFCV et vous référez au règlement intérieur de la CCEDA pour connaître les tarifs et les modalités d'inscriptions. Le programme d'activités des mercredis de septembre/octobre sera mis en ligne mi-juillet sur le mini-site.